

## MAIRIE D'AVRESSIEUX

### COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 6 septembre 2021

(convocations du 30 août 2021)

Absents excusés : M. BRET

#### EMBELLISSEMENT TRANSFORMATEUR

Mme Véronique BERGAMO présente le projet, 4 photos sont présentées.

Le conseil municipal a une préférence pour le blason avec les fleurs (en redimensionnant le blason). Il demande également à ce que la peinture du château apparaisse côté ascendant et la vache côté descendant de la route.

#### DM ECRITURES PATRIMONIALES - VIREMENTS DE CRÉDITS – DM1

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal vote les écritures patrimoniales suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissements				
D 2313 : immos en cours-construction		5760.00 €		
Total D041 : Opérations patrimoniales		5760.00 €		
R 2031 : frais d'études				5760.00 €
Total R 041 : opérations patrimoniales				5760.00 €
Total		<b>5760.00 €</b>		<b>5760.00 €</b>
Total Général		<b>5760.00 €</b>		<b>5760.00 €</b>

#### DELIBERATION DISPOSITIF SIGNALEMENT

En application du décret n°2020-256 du 13 mars 2020, les employeurs publics sont tenus de mettre en œuvre un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

3 possibilités de gestion du dispositif sont ouvertes au choix de la collectivité :

- La commune peut décider de gérer le dispositif de signalement en interne
- Possibilité de mutualiser la gestion du dispositif par voie de convention entre plusieurs collectivités territoriales ou établissements publics
- Confier la gestion du dispositif au Centre de Gestion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite confier la gestion du dispositif au centre de gestion.

## **DELIBERATION CONVENTION DE RECOURS A LA MISSION DE SECRETARIAT DE MAIRIE ITINERANT**

M. le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie dispose d'un service intérim qui organise la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics qui en font la demande.

Ces mises à disposition permettent aux collectivités de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'assurer le remplacement de leurs agents indisponibles sur emplois permanents, ou de pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite signer cette convention.

## **CREATION EMPLOI PERMANENT**

Suite à la dernière délibération prise sur le renouvellement du contrat de Mme Edvina FOLETTI, engagée en tant qu'agent contractuel pour effectuer l'entretien des locaux du restaurant scolaire et de l'école, il s'avère qu'il n'est pas possible de renouveler le CDD pour une période d'un an. Il ne s'agit plus d'un accroissement temporaire de travail mais permanent. Il est donc nécessaire de délibérer sur la création d'un emploi permanent. Le conseil municipal décide donc la création de l'emploi permanent d'agent d'entretien des locaux ouvert aux fonctionnaires, contractuels avec possibilité de mise en stage de l'agent contractuel.

## **SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR A 20H ET CREATION DU POSTE DE REDACTEUR A 23H**

Après quelques mois de présence, il s'avère que la secrétaire de Mairie ne dispose pas d'assez d'heures pour exécuter son travail correctement.

Le conseil municipal décide donc d'augmenter le temps de travail de 3 heures par semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre, sous couvert de l'avis du comité technique du Centre de gestion.

## **EXTENSION DU RIFSEEP POUR LES CONTRACTUELS**

M. le Maire propose de modifier les agents éligibles au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afin que les agents contractuels puissent en bénéficier. Le conseil municipal est d'accord mais cette décision demande la saisine du comité technique. Une délibération sera donc prise au retour de la décision du comité technique du centre de gestion.

## **REPRESENTANT PARI SOLIDARITE**

L'association Pari Solidarité sollicite la commune pour la nomination d'un représentant afin que les communes conventionnées soient représentées pour le service de la distribution alimentaire, mais personne ne se porte volontaire.

## **AMBASSADEUR REFERENT COVID**

La préfecture a mis en place le dispositif des "Ambassadeurs-référents Covid" et invite chaque commune à désigner une personne qui aura pour missions de :

- délivrer des messages de santé publique
- communiquer sur la stratégie de lutte contre le virus auprès du public ou des salariés
- s'assurer de la bonne mise en œuvre des protocoles sanitaires

- être le point de contact des autorités locales (préfecture, ARS, CPAM, services déconcentrés de l'État)
  - sensibiliser, distribuer et superviser l'utilisation des autotests
- Aucun membre du conseil ne souhaite se présenter comme référent.

## **DELIBERATION REMISE EXCEPTIONNELLE SUR LA LOCATION DE LA SALLE**

Un particulier avait réservé la salle polyvalente pour le week-end du 21 août mais il s'agissait d'une solution de repli en cas de mauvais temps.

Etant donné que la salle n'a pas du tout été utilisée durant ce week-end, le conseil municipal propose de faire une remise exceptionnelle sur le prix de la location. Cette remise s'élève à 100€. Le montant restant dû est donc de 400€.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Les membres du conseil municipal ont proposé plusieurs dates pour la remise de la boîte réalisée par les enfants de la garderie à Denise VIBERT.

M. le Maire a soulevé le sujet d'une « prime bac » suite à une demande d'une personne de la commune concernant les élèves qui ont une mention au bac. Les membres du conseil municipal refusent et préfèrent que la commune se réserve une somme afin de réaliser des aménagements pour les jeunes dans la commune.

Point sur les travaux du bâtiment périscolaire : La construction du bâtiment a pris du retard à cause du problème d'approvisionnement des matériaux et de l'inflation des prix des matériaux.

La chaufferie devrait être dans les temps, elle est actuellement hors d'eau.

Point sur la Maison d'Assistantes Maternelles : la commune attend le retour de l'architecte.

Point sur la voirie : Olivier Walle fait un retour sur les travaux réalisés. Il explique que tout ce qui est en enrobé est propre mais que le bicouche est moins convaincant. C'est moins cher mais ça ne règle pas les problèmes.

Fin de séance 22h15.

Prochain conseil le 11 octobre 2021 à 20h30

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

